

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



*La mémoire du corps ne s'efface pas, elle reste intacte,
comme une empreinte qu'il faut apprivoiser...*



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

L'engagement et les activités du Conseil et des Comités a vécu son rythme habituel durant le premier semestre de l'année 2023.

La sortie du rapport concernant le projet pilote des chercheuses de l'université de Zürich en septembre 2023 a fortement impacté les activités de la CECAR. Les conclusions du rapport ont favorisé une libération de la parole pour un nombre important de victimes. Les témoignages et dépôt de requêtes ont fortement augmenté l'activité du Conseil et des Comités durant les trois derniers mois de l'année 2023.

Fort de ce constat, notre Conseil a mis en place des mesures permettant d'accueillir dans les meilleurs délais les victimes. Ces dernières figurent dans le rapport d'activités.

Ayant été sollicité par les médias, l'engagement de la CECAR auprès des victimes a eu un impact en Suisse alémanique et l'arrivée de requêtes germanophones auprès de notre Fondation s'est renforcée.

Cette période a mis en évidence le cloisonnement qui existe entre les différents diocèses et les congrégations implantées en Suisse. Cette complexité administrative a ainsi été connue du grand public et démontre les difficultés qui sont les nôtres pour parvenir à la finalisation des demandes des personnes requérantes.

Mes remerciements s'adressent aux membres du Conseil de la Fondation pour leur soutien à trouver des solutions rapides, aux intervenants des comités qui par leur présence et leur écoute, favorisent la résolution des attentes des personnes requérantes et au secrétariat de la fondation CECAR pour sa disponibilité face à la complexité de certaines situations.

Sylvie Perrinjaquet

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une fondation neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique. L'accord CECAR a été prolongé de 5 ans de fin 2021 à fin 2026.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Église catholique et une réparation financière symbolique.

La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

« La mémoire du corps ne s'efface pas, elle reste intacte, comme une empreinte qu'il faut apprivoiser... » Christiane Marmy

Etat des requêtes

Suite à la communication des premiers résultats du projet de recherche, nous avons reçu de nombreuses requêtes de personnes concernées par une situation d'abus sexuels en milieu ecclésial ainsi que des témoignages de personnes ayant connaissance de situation d'abus sexuels sur des proches.

Il est intéressant de constater l'impact de la publication des premiers résultats de ce projet de recherche. Beaucoup de personnes ont pris conscience qu'elles n'ont pas été les seules à être victimes de représentants de l'Église catholique et cela leur a donné le courage de dénoncer les faits qu'elles ont subi. Malgré cela, cette démarche reste difficile à faire. Il faut se remémorer des faits anciens et revisiter un épisode douloureux de sa vie. Cela peut notamment engendrer de la souffrance, du ressentiment, de la honte et de la culpabilité. La majorité des personnes victimes ont gardé le silence et porté ce secret de nombreuses années. Les enfants qui ont réussi à en parler à leurs parents à l'époque des faits n'ont le plus souvent pas été crus par leurs parents, voire punis pour avoir osé incriminer un prêtre ou alors les faits ont été banalisés. Nous avons également pu constater que certains auteurs ont sévi durant plusieurs années et certains noms d'auteurs se retrouvent dans plusieurs dossiers.

Le dépôt d'une requête permet de déposer ce vécu douloureux et d'exprimer ses demandes et attentes. Le comité est là pour accompagner la personne afin qu'elle obtienne reconnaissance et réparation pour les abus subis à un âge où elle était vulnérable, dépendante et innocente.

Activités 2023

Projet de recherche « Justice en crise »

Le Conseil de la CECAR a soutenu le projet de recherche du Centre de droit pénal de l'Université de Lausanne intitulé par « Justice en crise ? Les commissions de Reconnaissance et d'Indemnisation des violences Sexuelles subies dans l'Eglise » proposé par Madame Camille Perrier Depeursinge, Monsieur Josselin Tricou et le Professeur Damien Scalia.

La Fronde – film documentaire de Pierre Pistoletti

Nous avons été approchés par Pierre Pistoletti, journaliste, dans le cadre d'un projet de film documentaire sur les abus sexuels commis en milieu ecclésial.

« L'abus est un poison dont on ne guérit jamais totalement. » Pierre Pistoletti

Ce projet a pour objectif de retracer le parcours et le cheminement intérieur de personnes victimes, de mettre en lumière les difficultés rencontrées et les ressources qu'elles doivent mobiliser pour avancer sur le chemin de la reconnaissance et de la réparation. Le Conseil a validé son intérêt à collaborer dans le cadre de ce documentaire. M. Pistoletti a pu suivre les différentes étapes du parcours d'une personne qui a déposé une requête auprès de la CECAR. Ce documentaire sera disponible courant 2024.

Rapport du projet pilote de l'Université de Zürich

Les résultats du « Rapport concernant le projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20^{ème} siècle » mandaté par la CES ont été révélés le 12 septembre 2023. Selon l'extrait de ce rapport, *« des preuves ont été trouvées pour un large éventail de situations d'abus sexuels, allant du franchissement problématique des limites aux abus systématiques les plus graves. Dans le cadre de ce projet pilote d'une année, 1'002 situations d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique romaine en Suisse ont été identifiées et en partie analysées. Ce chiffre donne une première indication provisoire du nombre de personnes concernées, de l'omniprésence du problème et de sa dispersion dans toutes les institutions de l'Église catholique en Suisse. En plus de ces 1'002 situations, les sources ont également révélé trente cas d'abus sexuels pour lesquels les personnes accusées étaient ou avaient été en lien avec l'Église catholique suisse, mais dont les faits se sont déroulés à l'étranger. Des situations d'abus sexuels sont avérées pour toute la Suisse et pour toute la période examinée. »*

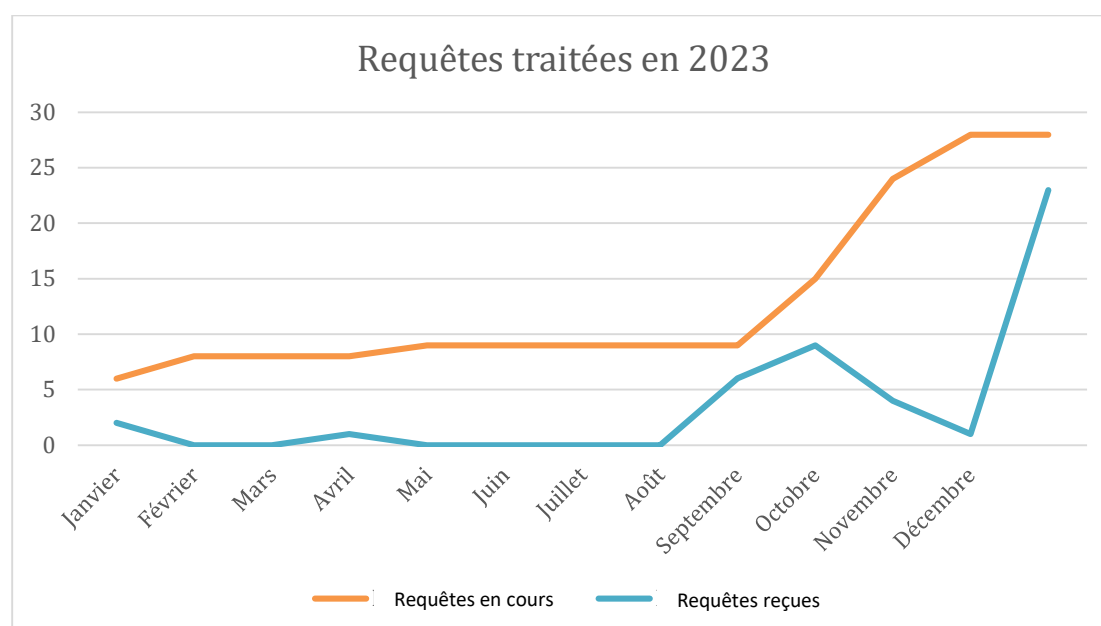
Suite à cette publication, nous avons été sollicités à de nombreuses reprises dans les médias de Suisse romande : radio et télévision RTS ainsi que de nombreuses chaînes et radios régionales. Vous pouvez retrouver toutes les interventions et interviews de Madame Sylvie Perrinjaquet, Présidente de la CECAR, dans la rubrique « Médias » de notre site internet.

Journée d'étude « Emprise dans le contexte religieux »

Une délégation du Conseil et des comités a participé à la journée d'étude « L'emprise dans le contexte religieux » organisée le 17 novembre 2023 à l'université de Fribourg par le Groupe SAPEC.

Chiffres 2023

Le nombre de requêtes reçues durant cette année a été particulièrement important, ce qui a nécessité de réduire les comités à deux personnes.



Nous avons reçu 23 nouvelles requêtes dont 20 requêtes depuis le 12 septembre 2023, date de la publication du rapport de l'Université de Zürich.

Au cours de cette année, nous avons traité au total 28 requêtes, dont 4 dossiers ont été indemnisés et 5 clôturés. Il est à relever que deux requêtes n'ont pas fait l'objet d'une demande d'indemnisation ; ceci permet de mettre en avant le fait que l'indemnisation financière n'est pas forcément l'objectif premier des personnes qui soumettent une requête auprès de la CECAR.

Nous avons également reçu plus de 20 témoignages de personnes qui ont été témoin lorsqu'elles étaient enfant de situations d'abus.

L'indemnisation financière reste de toute façon symbolique (maximum CHF 20'000.-) et ne représente qu'une partie du processus de réparation.

Rapport financier

	Comptes 2023	Budget 2023	Budget 2024
Frais de manifestations comités	--	1'500,00	1'000,00
Frais de locaux	4'628,09	2'500,00	5'500,00
Honoraires et frais d'administration	7'812,53	2'000,00	7'000,00
Frais de personnel	30'138,20	30'000,00	40'000,00
Charges des conciliateurs	29'371,60	15'000,00	50'000,00
Charges entretiens	1'686,00		
Défraiement Conseil de Fondation	16'033,60	15'000,00	15'000,00
Total	89'670,02	66'000,00	118'500,00

Comme chaque année, le budget est difficile à prévoir car il dépend pour l'essentiel du nombre de requêtes déposées ; ceci explique qu'en 2023 nous sommes bien au-dessus du budget prévu. Par ailleurs, le temps consacré au traitement d'une requête peut considérablement varier selon les attentes de la personne et la complexité des situations. Nous avons ajusté le budget 2024 en prenant en compte une éventuelle augmentation des requêtes sur la base de l'année 2023.

Fonctionnement

Le Conseil s'est réuni trois fois, en mode virtuel, durant l'année 2023.

Le Conseil et les Comités se sont réunis deux fois en présentiel.

Le Conseil élargi, constitué du Conseil, de Mme Mary-Jo Aeby, membre du groupe SAPEC et de Monseigneur Charles Morerod, évêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a siégé à une seule reprise en mode virtuel durant cette année. Le Règlement de la CECAR a été mis à jour et ratifié le 12 juin 2023 et décision a été prise de réduire les comités à 2 personnes afin de pouvoir traiter les requêtes dans un délai raisonnable.

Nous rappelons que Mme Mary-Jo Aeby et Monseigneur Charles Morerod ont un pouvoir consultatif au sein du Conseil élargi.

Témoignage

« Je tiens à témoigner, encore une fois, ma profonde reconnaissance à chacun/e pour vos engagements respectifs dans le soutien et l'écoute apportés aux victimes de ces crimes abjects.

Je n'ai pas les mots pour exprimer ce qui s'est passé intérieurement chez moi en ayant pu venir à vous pour déposer (crier serait le plus juste mot) oui, pour venir laisser s'échapper ce qui ne pouvait plus se laisser emmurer ! C'est comme une paroi de soutènement d'un grand barrage qui cède : violent, bruyant, abrupt, impossibilité d'une quelconque retenue et, après un long temps, une sorte de torpeur suivie d'un apaisement ; un répit très relatif, j'ai en effet très vite compris que le chemin serait rude pour voir en face la réalité des dégâts causés par un viol, pour prendre conscience que la souffrance permanente ressentie durant toute mon existence en découlait. J'ai commencé des thérapies psychologiques déjà vers 25 ans.

Le jour où je suis venue à Pully, les personnes présentes, par leurs qualités exceptionnelles d'écoute, d'humanité et de respect, m'ont offert un climat de confiance et de bienveillance. Je leur adresse l'expression de mon sentiment d'immense gratitude.

A travers ce rendez-vous qui m'a été accordé, cette fillette de 8 ans a pu pour la première fois dire l'innommable. J'ai pu à partir de là en prendre soin, certes je prends conscience que c'est un processus long et complexe ; peut-être qui ne se termine d'ailleurs jamais.

Aujourd'hui j'apprends, mais c'est difficile, que je vais devoir vivre avec ce traumatisme et ses multiples conséquences, néanmoins je veux croire qu'il est possible de mettre cela à une distance permettant plus de sérénité et d'atténuer les crises d'angoisse. (...)

Un drôle de sentiment, difficile à définir, m'a envahie quelques heures après la lecture de votre dernier mail et m'a préoccupée encore les jours suivants. Je n'ai pas pu vous répondre aussitôt. Un blocage, une peur, une sensation de solitude abyssale m'ont submergée, comme si, par le fait d'accepter cette indemnisation, je m'enfermais, une nouvelle fois définitivement moi-même dans mon mal-être et n'aurai plus la légitimité de dire haut et fort qu'aujourd'hui encore, je me sens fracassée et inapte à mener une vie autrement qu'emprisonnée dans une camisole de mélancolie permanente. Ma plus cuisante douleur est celle de constater les dégâts psychologiques que mes enfants ont subi par les affres d'avoir eu une maman pseudo-dépressive et anxieuse tout au long de leurs vies. J'ai élevé seule mes enfants. Ma colère est grande contre tous ces adultes qui étaient au courant des agissements d'abus sexuels de ce prêtre et qui le couvraient.

Voilà, il m'a fallu ce laps de temps de réflexion pour comprendre l'indemnisation accordée comme un symbole de réparation et non comme un moyen qu'utiliseraient les dirigeants des hommes d'église pour se dédouaner de leurs responsabilités. »

Yolande

Croire la personne
Ecouter le récit
Considérer la souffrance
Accompagner la demande
Restaurer la paix

Perspectives

Nous nous adaptons continuellement pour répondre aux besoins des personnes victimes et les accompagner au mieux sur le chemin de la réparation. Nous continuons en parallèle notre travail auprès de l'Eglise catholique.

Nous allons collaborer avec le Centre de droit pénal de l'Université de Lausanne dans le cadre du projet de recherche « *Justice en crise ? Les commissions de Reconnaissance et d'Indemnisation des violences Sexuelles subies dans l'Eglise* ». Ce projet a obtenu le financement et l'approbation de la Commission d'éthique. L'objectif de cette recherche est de comprendre cette nouvelle forme de justice qui se met en place, le fonctionnement au sein des différentes commissions en Belgique, en France et en Suisse ainsi que le positionnement des intervenants/es, afin de pouvoir notamment appréhender ce que cette forme de justice apporte à une personne victime.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et leur engagement au sein du Conseil élargi ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR :

- **Mme Mary-Jo Aeby**, membre du comité du groupe SAPEC, représentante du groupe SAPEC au sein du Conseil élargi de la CECAR ;
- **Monseigneur Charles Morerod**, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, représentant de l'Eglise catholique au sein du Conseil élargi de la CECAR.

Composition

Conseil 2023

Sylvie Perrinjaquet – présidente
Pascal Corminboeuf – vice-président
Monique Gauthey – membre
Annalisa Ferrari – membre
Marc Bugnon – membre
Brigitte Ansermet – secrétaire

Conseil élargi 2023

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l'Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l'Eglise catholique, représenté par :

Charles Morerod – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
Mary-Jo Aeby – membre du groupe SAPEC

Membres des comités 2023

Domaine social

Nicole Blanchut
Pascal Carron
Delphine Dafflon
Pierre-Alain Dard
Nathalie Herren (*bilingue*)

Domaine juridique

Hervé Boéchat (*bilingue*)
Christine Magnin
Frédéric Marti
Joanne Siegenthaler

Domaine santé

Sandrine Chalet
Paola Mori
Christine Mouthon (*bilingue*)

Nos remerciements à Messieurs Olivier Baud et Jean-Marie Miserez pour leur engagement auprès de la CECAR qui a pris fin au printemps 2023.

Le Conseil de la CECAR remercie sincèrement les intervenants/es des comités qui sont engagés au sein de la CECAR et qui accompagnent les personnes victimes avec bienveillance et dévouement. Leur disponibilité et leur qualité d'écoute permettent de répondre aux attentes des personnes victimes et de les guider sur le chemin de la réparation.

Lausanne, 30 juin 2024